Procès-verbal de la séance tenue le **mardi 26 avril 2022**, à **19 h 15**, au centre administratif du Centre de services scolaire des Découvreurs, situé au 100 — 945, avenue Wolfe à Québec et **sous la présidence de Stéphane Lapierre, président du Conseil d'administration**.

# **PRÉSENCES**

Stéphane LAPIERRE — Président (Teams)

Sébastien BOUCHER — Parent (Teams)

Cassandra BUI — Communauté (Teams)

Martin CORBEIL — Parent (Teams)

Magalie DESCHÊNES — Personnel professionnel (Teams)

Sonia FALARDEAU — Personnel soutien (Teams)

Émilie FOURNIER — Communauté (Teams s'est jointe à 19h16)

Marie des Neiges GENEST — Communauté (Teams)

Vicky LAMONTAGNE — Personnel cadre (Teams)

Guy LANGLOIS — Personnel enseignant (Teams)

Daniel LEMELIN — Directeur d'établissement (Teams)

Sébastien POMERLEAU — Parent (Teams)

Nathalie SIMARD — Parent (Teams)

Claudie ST-HILAIRE — Communauté (Teams)

Geneviève BUSSIÈRES — Personnel cadre sans droit de vote (Teams)

Mélanie CHAREST — Directrice du Service du secrétariat général et des communications (Teams)

Christian PLEAU — Directeur général (Teams)

### **ABSENCES**

Aucune

## **INVITÉS**

Julie AUBIN — Directrice du Service des ressources matérielles

Éric BEAUPRÉ — Directeur général adjoint et directeur des Services éducatifs

Josée CLOUTIER — Directrice du Service des technologies de l'information

Marie-Pierre LAMARCHE — Directrice générale adjointe et directrice du Service des ressources humaines

Guillaume MÉTIVIER — Directeur du Service des ressources financières et du transport scolaire

# 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

### 1.1. CONSTATATION DU QUORUM

Le président du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs constate le quorum à la séance régulière du 26 avril 2022.

## 1.2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

## C.A. 077-21-22

Il est proposé par Guy Langlois d'adopter l'ordre du jour qui suit :

- 1. Ouverture de la séance
  - 1.1. Constatation du quorum;
  - 1.2. Adoption de l'ordre du jour;
  - 1.3. Déclaration de conflits d'intérêts.
- 2. Intervention du public
  - 2.1 Aucune
- Procès-verbal
  - 3.1. Séance ordinaire du Conseil d'administration tenue le 29 mars 2022;
  - 3.2. Suivis au procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 29 mars 2022.
- 4. Correspondance et documents informatifs
  - 4.1. EfficacitéCA Publication no 3;
  - 4.2. EfficacitéCA Publication no4;
  - 4.3. Dépôt du PowerPoint du MEQ et de la firme d'avocats Langlois concernant le Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone;
  - 4.4. Fin de mandat de Patricia Bernard.
- 5. Affaires reportées pour prise de décision
  - 5.1 Aucune
- 6. Affaires nouvelles pour prise de décision
  - 6.1 Structure administrative des établissements et des services 2022-2023 APPROBATION;

- 6.2 Tarification des places excédentaires du transport exclusif pour les élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire pour l'année scolaire 2022-2023;
- 6.3 Tarification transport intégré pour l'année scolaire 2022-2023;
- 6.4 Tarification transport du midi pour l'année scolaire 2022-2023;
- 6.5 Nomination de deux (2) membres du CA sur le Comité consultatif du transport des élèves;
- 6.6 Calendriers des séances régulières du Conseil d'administration et des Comités pour l'année scolaire 2022-2023;
- 6.7 Dépôt des déclarations signées des membres du CA en vertu de l'article 4 du Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie.
- 7. Présentations sans prise de décision
  - 7.1. Rapport financier estimatif 2021-2022;
  - 7.2. Explication de la déclaration des intérêts en vue de la signature par les membres du CA en vertu de l'article 12 du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie*.
- 8. Rapports
  - 8.1. Rapport du président du CA;
  - 8.2. Rapport du DG;
  - 8.3. Rapport du Comité de gouvernance et d'éthique;
  - 8.4. Rapport du Comité de vérification;
  - 8.5. Rapport du Comité des ressources humaines.
- 9. Affaires et questions diverses
  - 9.1. Période de questions;
  - 9.2. Suivis aux questions.
- 10. Dossiers à huis clos

Aucun

11. Levée de la séance.

## 1.3. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

Aucune.

### 2. INTERVENTION DU PUBLIC

**2.1** If n'y a aucune intervention.

## 3. PROCÈS-VERBAL

# 3.1. SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION TENUE LE 29 MARS 2022

**CONSIDÉRANT** l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ, c. I —13.3);

## C.A. 078-21-22

Il est proposé par Magalie Deschênes, appuyée par Sonia Falardeau et résolu unanimement :

- 1) DISPENSER la secrétaire générale de la lecture du procèsverbal de la séance ordinaire du Conseil d'administration du 29 mars 2022;
- **2) ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'administration du 29 mars 2022 tel qu'il a été rédigé.

# 3.2. SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 29 MARS 2022

Le directeur général n'a aucun suivi à faire au procès-verbal de la séance du 29 mars.

## 4. CORRESPONDANCE ET DOCUMENTS INFORMATIFS

## 4.1. EFFICACITÉCA – PUBLICATION NO 3

La secrétaire générale mentionne que la publication numéro 3 d'Efficacité CA portant sur la planification du PEVR, le rôle du comité d'engagement et le rôle du conseil d'administration dans l'approbation du PEVR a été déposée sur la plateforme de gouvernance scolaire.

## 4.2. EFFICACITÉCA – PUBLICATION NO 4

La secrétaire générale mentionne que la publication numéro 3 d'Efficacité CA rappelant les règles et les fonctions du conseil d'établissement et du conseil d'administration ainsi que le rôle du

comité d'éthique a été déposée sur la plateforme de gouvernance scolaire.

4.3. DÉPÔT DU POWERPOINT DU MEQ ET DE LA FIRME D'AVOCATS LANGLOIS CONCERNANT LE RÈGLEMENT SUR LES NORMES D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE APPLICABLES AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'UN CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE FRANCOPHONE

La secrétaire générale mentionne que le PowerPoint sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone a été déposé sur la plateforme de gouvernance scolaire.

### 4.4. FIN DE MANDAT DE PATRICIA BERNARD

La secrétaire générale annonce la démission de Patricia Bernard, membre de la communauté.

## 5. AFFAIRES REPORTÉES POUR PRISE DE DÉCISION

Il n'y a aucune affaire reportée.

# 6. AFFAIRES NOUVELLES POUR PRISE DE DÉCISION

# 6.1. STRUCTURE ADMINISTRATIVE DES ÉTABLISSEMENTS ET DES SERVICES 2022-2023 - APPROBATION

**CONSIDÉRANT** les prescriptions du *Règlement déterminant* certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires et du comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal (RLRQ, c. I-13.3, a. 451);

**CONSIDÉRANT** que l'article 133 du *Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires et du comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal* (RLRQ, c. I-13.3, a. 451) prévoit qu'une consultation pour chaque association de cadres doit être tenue dans un délai d'au moins 30 jours avant l'adoption de la structure administrative, à moins que le centre de services scolaire et les associations de cadres n'en conviennent autrement:

**CONSIDÉRANT** l'article 13.1 du Règlement relatif à la délégation de certaines fonctions et certains pouvoirs du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs;

**CONSIDÉRANT** les retours de consultations favorables des associations suivantes, lesquelles consultations sont déposées au soutien des présentes sous la cote C.A. 079-21-22 :

- a) Association québécoise des cadres scolaires;
- b) Association québécoise du personnel de direction des écoles;
- c) Regroupement des directions d'écoles du Centre de services scolaire des Découvreurs;

**CONSIDÉRANT** la résolution portant sur la recommandation favorable du Comité des ressources humaines de proposer au Conseil d'administration du Centre de services scolaires des Découvreurs l'approbation de la structure administrative des établissements (écoles et centres) et des services pour 2022-2023 tel que présentée, laquelle résolution est déposée au soutien des présentes sous la cote C.A. 079-21-22;

Il est proposé par Martin Corbeil, appuyé par Émilie Fournier et résolu unanimement :

- 1) APPROUVER la structure administrative des établissements (écoles et centres) et des services pour 2022-2023, lesquels documents sont déposés en liasse au soutien des présentes sous la cote C.A. 079-21-22;
- 2) PROCÉDER à l'ajout des postes suivants dès le 1er juillet 2022 :
  - a) Un (1) poste de direction adjointe à la direction du Service des ressources matérielles;
  - b) Un (1) poste de direction adjointe à la direction du Service des technologies;
  - c) Un (1) poste de direction adjointe à l'école Saint-Louis-de-France/Saint-Yves.
- 3) PROCÉDER à la reclassification du poste suivant dès le 1<sup>er</sup> juillet 2022 :
  - a) Un (1) poste de coordonnateur en direction adjointe à la direction du Service des ressources humaines.
- 6.2. TARIFICATION DES PLACES EXCÉDENTAIRES DU TRANSPORT EXCLUSIF POUR LES ÉLÈVES DU PRÉSCOLAIRE, DU PRIMAIRE ET DU SECONDAIRE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023

C.A. 079-21-22

**CONSIDÉRANT** que les revenus de transport excédentaire sont importants pour l'équilibre budgétaire du transport;

**CONSIDÉRANT** la résolution portant sur la recommandation favorable du Comité de vérification de proposer au Conseil d'administration du Centre de services scolaires des Découvreurs d'indexer la tarification au taux de l'indice des prix à la consommation, laquelle résolution et l'analyse de la tarification des places excédentaires 2022-2023 sont déposées en liasse au soutien des présentes sous la cote C.A. 080-21-22;

CONSIDÉRANT l'indice des prix à la consommation est de 3,4%;

**CONSIDÉRANT** les prescriptions de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ, c. I- 13.3);

**CONSIDÉRANT** les prescriptions du *Règlement relatif au transport scolaire* du Centre de services scolaire des Découvreurs;

**CONSIDÉRANT** les articles 16.1 et 16.2 du Règlement relatif à la délégation de certaines fonctions et certains pouvoirs du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs;

Il est proposé par Daniel Lemelin, appuyé par Magalie Deschênes et résolu unanimement :

- 1) **DÉTERMINER** la tarification des places excédentaires du transport exclusif à 185 \$ par élève, et ce, pour l'année scolaire 2022-2023;
- 2) DÉTERMINER la tarification des places excédentaires du transport exclusif à 318 \$ par famille lorsqu'il y a deux (2) enfants et plus, et ce, pour l'année scolaire 2022-2023.

# 6.3. TARIFICATION DU TRANSPORT INTÉGRÉ POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023

**CONSIDÉRANT** l'entente négociée entre les centres de services scolaires de la Capitale-Nationale et le Réseau de transport de la Capitale-Nationale pour l'année scolaire 2021-2022 et mise à jour en 2022-2023;

**CONSIDÉRANT** que la signature de ce contrat permettra d'offrir le transport gratuit aux élèves n'étant pas à distance de marche de leur école, soit plus de deux (2) kilomètres pour ceux qui en feraient la demande:

C.A. 080-21-22

**CONSIDÉRANT** que la signature de ce contrat permet d'éliminer les opérations administratives reliées aux remboursements du coût du laissez-passer aux élèves desservis par le Réseau de transport de la Capitale-Nationale, et ce, deux (2) fois par année;

**CONSIDÉRANT** la résolution portant sur la recommandation favorable du Comité de vérification de proposer au Conseil d'administration du Centre de services scolaires des Découvreurs d'autoriser la signature du contrat avec le Réseau de transport de la Capitale-Nationale pour l'année scolaire 2022-2023, laquelle résolution est déposée au soutien des présentes sous la cote C.A. 081-21-22;

**CONSIDÉRANT** les prescriptions de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ, c. I- 13.3);

**CONSIDÉRANT** les prescriptions du *Règlement sur le transport des élèves* (RLRQ c. I-13.3, r. 12);

**CONSIDÉRANT** les articles 16.1 et 16.2 du Règlement relatif à la délégation de certaines fonctions et certains pouvoirs du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs;

Il est proposé par Vicky Lamontagne, appuyée par Sébastien Boucher et résolu unanimement :

- 1) AUTORISER le directeur général à procéder à la signature du contrat avec le Réseau de transport de la Capitale-Nationale pour l'année scolaire 2022-2023, lequel projet de contrat est déposé au soutien des présentes sous la cote C.A. 081-21-22;
- 2) AUTORISER le directeur du Service des ressources financières et du transport scolaire à effectuer toutes les actions nécessaires dans le cadre de l'application du contrat du Réseau de transport de la Capitale-Nationale notamment, à débourser un droit annuel de 440\$ pour tous les élèves du secondaire ayant droit au service et résidant dans les secteurs desservis par ce moyen de transport incluant les élèves exerçant un libre-choix.
- 6.4. TARIFICATION TRANSPORT DU MIDI POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023

**CONSIDÉRANT** les prescriptions de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ, c. I- 13.3);

**CONSIDÉRANT** les prescriptions du *Règlement relatif au transport scolaire* du Centre de services scolaire des Découvreurs:

C.A. 081-21-22

**CONSIDÉRANT** les articles 16.1 et 16.2 du Règlement relatif à la délégation de certaines fonctions et certains pouvoirs du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs:

**CONSIDÉRANT** la situation d'excédent budgétaire du service du transport du midi;

**CONSIDÉRANT** l'augmentation de l'utilisation du service du transport du midi;

**CONSIDÉRANT** l'importance de promouvoir le transport du midi comme une alternative à prix raisonnable au service de dineur dans les services de garde;

**CONSIDÉRANT** que le transport du midi constitue un service non subventionné dont l'objectif est l'autofinancement et non de faire des surplus;

**CONSIDÉRANT** la résolution portant sur la recommandation favorable du Comité de vérification de proposer au Conseil d'administration du Centre de services scolaires des Découvreurs le statu quo au niveau de la tarification de ce service, laquelle résolution est déposée au soutien des présentes sous la cote C.A. 082-21-22;

Il est proposé par Sonia Falardeau, appuyée par Marie des Neiges Genest et résolu unanimement :

- 1) **DÉTERMINER** la tarification du transport du midi à 411 \$ par élève, et ce, pour l'année scolaire 2022-2023;
- 2) DÉTERMINER la tarification du transport du midi à 719 \$ par famille lorsqu'il y a deux (2) enfants et plus, et ce, pour l'année scolaire 2022-2023.

# 6.5. NOMINATION DE DEUX (2) MEMBRES DU CA SUR LE COMITÉ CONSULTATIF DU TRANSPORT DES ÉLÈVES

**CONSIDÉRANT** les prescriptions de l'article 188 de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ, c. I- 13.3);

**CONSIDÉRANT** les prescriptions du *Règlement sur le transport des élèves (RLRQ c. I-13.3, r.12);* 

**CONSIDÉRANT** l'article 8.8 du Règlement relatif à la délégation de certaines fonctions et certains pouvoirs du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs;

C.A. 082-21-22

### C.A. 083-21-22

Il est proposé par Cassandra Bui, appuyée par Magalie Deschênes et résolu unanimement :

- 1) NOMMER pour la durée de leur mandat au Conseil d'administration les membres suivants, afin qu'ils siègent au Comité consultatif du transport des élèves du Centre de services scolaire des Découvreurs :
  - a) Sonia Falardeau;
  - b) Stéphane Lapierre;
- 6.6. CALENDRIER DES SÉANCES RÉGULIÈRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES COMITÉS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023

**CONSIDÉRANT** les prescriptions de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ, c. I- 13.3);

**CONSIDÉRANT** l'article 6.3 du Règlement relatif aux règles de régie interne et de fonctionnement du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs;

## C.A. 084-21-22

Il est proposé par Martin Corbeil, appuyé par Sonia Falardeau et résolu unanimement :

1) FIXER les séances régulières du Conseil d'administration du Centre de services scolaires aux dates et aux heures suivantes, et ce, pour l'année scolaire 2022-2023 :

•	30 août 2022	19 h 15
•	27 septembre 2022	19 h 15
•	25 octobre 2022	19 h 15
•	29 novembre 2022	19 h 15
•	20 décembre 2022	19 h 15
•	31 janvier 2023	19 h 15
•	28 février 2023	19 h 15
•	28 mars 2023	19 h 15
•	25 avril 2023	19 h 15
•	23 mai 2023	19 h 15
•	20 juin 2023	19 h 15

2) FIXER les réunions du Comité des ressources humaines du Conseil d'administration du Centre de services scolaires aux dates et aux heures suivantes, et ce, pour l'année scolaire 2022-2023 :

20 septembre 2022	19 h
18 octobre 2022	19 h
22 novembre 2022	19 h
18 avril 2023	19 h
23 mai 2023	18 h 30
19 juin 2023	19 h
	20 septembre 2022 18 octobre 2022 22 novembre 2022 18 avril 2023 23 mai 2023 19 juin 2023

**3) FIXER** les réunions du Comité de vérification du Conseil d'administration du Centre de services scolaires aux dates et aux heures suivantes, et ce, pour l'année scolaire 2022-2023 :

•	23 août 2022	19 h 45
•	6 septembre 2022	19 h 45
•	22 novembre 2022	19 h 45
•	21 février 2023	19 h 45
•	21 mars 2023	19 h 45
•	18 avril 2023	19 h 45
•	16 mai 2023	19 h 45

4) FIXER les réunions du Comité de gouvernance et d'éthique du Conseil d'administration du Centre de services scolaires aux dates et aux heures suivantes, et ce, pour l'année scolaire 2022-2023 :

•	17 octobre 2022	19 h
•	21 novembre 2022	19 h
•	19 décembre 2022	19 h
•	16 janvier 2023	19 h
•	20 février 2023	19 h
•	17 avril 2023	19 h
•	19 juin 2023	19 h

6.7. DÉPÔT DES DÉCLARATIONS SIGNÉES DES MEMBRES DU CA EN VERTU DE L'ARTICLE 4 DU RÈGLEMENT SUR LES NORMES D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

**CONSIDÉRANT** les prescriptions de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ, c. I- 13.3);

**CONSIDÉRANT** les prescriptions du *Règlement sur les normes* d'éthique et de déontologie applicables aux membres d'un conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone.

### C.A. 085-21-22

Il est proposé par Marie des Neiges Genest, appuyée par Martin Corbeil et résolu unanimement :

- 1) PRENDRE ACTE de la signature des déclarations signées des membres suivants du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs en vertu de l'article 4 du Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres d'un conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone RLRQ c. I-13.3, art 457.8, lesquelles déclarations sont déposées en liasse au soutien des présentes sous la cote C.A. 085-21-22 :
  - a) Cassandra Bui;
  - b) Geneviève Bussières;
  - c) Martin Corbeil;
  - d) Magalie Deschênes;
  - e) Sonia Falardeau;
  - f) Émilie Fournier;
  - g) Marie Des Neiges Genest;
  - h) Vicky Lamontagne;
  - i) Guy Langlois;
  - j) Daniel Lemelin;
  - k) Stéphane Lapierre;
  - I) Sébastien Pomerleau;
  - m) Nathalie Simard;
  - n) Claudie St-Hilaire;
  - o) Sébastien Boucher;
- 7. PRÉSENTATION SANS PRISE DE DÉCISION PÉRIODE RÉSERVÉE AUX INVITÉS, DIRECTIONS DE SERVICES
  - 7.1. RAPPORT FINANCIER ESTIMATIF 2021-2022

À titre d'information, le directeur du Service des ressources financières et du transport scolaire dépose une mise à jour budgétaire pour l'année 2021-2022 au 31 mars 2022.

Ce processus de révision budgétaire vise à renseigner l'organisation sur les écarts importants, anticipés par rapport au budget initial. L'objectif est donc de préciser l'état de la santé financière de nos principaux secteurs d'activité par rapport à la prévision de mi-année.

Le budget initial présentait un déficit prévisionnel de -71 264 \$, déficit autorisé par le ministère de l'Éducation du Québec. Il incluait également un revenu supplémentaire associé à notre demande de financement au ministère en lien avec nos écoles à mandat régional.

En date du 31 mars, nous constatons une augmentation des frais COVID. La fermeture devancée de trois (3) journées d'écoles avant les fêtes combinées à un retour retardé d'une semaine des élèves dans nos écoles a eu des impacts financiers négatifs au niveau de nos services de garde. Les coûts sanitaires se font également plus sentir dans cette révision budgétaire. Nous avons également obtenu une réponse défavorable à notre demande de financement de nos écoles à mandat régional, ce qui influencera négativement nos résultats finaux.

Nous prévoyons aussi quelques bonnes nouvelles d'importance. D'abord, le financement des rétroactivités salariales du personnel a été en partie alloué et le sera fort probablement entièrement d'ici la fin de l'année. Un gain en capital est à prévoir, pour une transaction d'expropriation par la Ville de Québec, d'une tranchée de terrain sur le campus de l'école secondaire De Rochebelle, pour le projet du tramway. L'acquisition du terrain du Boisé des Compagnons de Cartier à titre gratuit générera également revenus exceptionnel à nos états financiers sans toutefois nous donner plus de marge de manœuvre financière, comme prévu aux règles budgétaires du MEQ.

# 7.2 EXPLICATION DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS EN VUE DE LA SIGNATURE PAR LES MEMBRES DU CA EN VERTU DE L'ARTICLE 12 DU RÈGLEMENT SUR LES NORMES D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

La secrétaire générale explique que depuis l'entrée en vigueur du Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres d'un conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone :

 Chaque membre du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs doit signer une déclaration de

ses intérêts personnels devant le conseil d'administration dans les 60 jours de son entrée en fonction, avec révision annuelle;

- À cet effet, la secrétaire générale mentionne que chacune des déclarations signées devra se retrouver au procès-verbal de la rencontre du Conseil d'administration du 24 mai 2022;
- Dans la déclaration, le membre divulgue ses intérêts personnels et ceux d'une personne liée:
  - Dans un immeuble se situant sur le territoire du centre de services scolaire (comprenant une résidence personnelle);
  - Dans des personnes morales, des sociétés ou des entreprises susceptibles d'avoir des contrats avec le centre de services scolaire (exemple : actionnaire d'une entreprise de déneigement);
  - Les emplois et postes d'administrateur du membre et des personnes liées si ces derniers sont reliés à un immeuble situé sur le territoire du centre de service scolaire au conseil duquel le membre siège ou reliées à une personne morale, une société ou une entreprise susceptible d'avoir des contrats avec le centre de services scolaire.
  - L'existence d'emprunts (créancier ou débiteur) du membre et des personnes liées auprès d'une personne, autre qu'une institution financière ou une personne liée, dont le solde est supérieur à 2 000\$ (en principal et en intérêts) si ces derniers sont reliés à un immeuble situé sur le territoire du centre de service scolaire au conseil duquel le membre siège ou reliées à une personne morale, une société ou une entreprise susceptible d'avoir des contrats avec le centre de services scolaire.

### 8. RAPPORTS

## 8.1. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le président du Conseil d'administration n'a aucune information à transmettre aux membres du Conseil d'administration.

## 8.2. RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le rapport du directeur général a été déposé sur la plateforme de gouvernance scolaire. Le directeur général n'a aucune précision à apporter au rapport déposé.

Nous entrons dans le dernier droit de l'année scolaire, une première organisation scolaire sera faite au 1<sup>er</sup> mai. À ce moment, nous serons en mesure de connaitre le nombre de groupes à ouvrir dans les écoles. Il souligne les efforts et le travail fait au Service des ressources humaines et aux Services éducatifs afin de recruter des enseignants pour les cours d'été qui auront lieu en présentiel.

## 8.3. RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

Le président du Comité de gouvernance et la présidente du Comité des ressources humaines n'a aucune nouvelle information à partager depuis la dernière rencontre.

La prochaine rencontre est prévue le 16 mai 2022

# 8.4. RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

La présidente du Comité de vérification informe qu'une rencontre a eu lieu le 19 avril 2022. La rencontre a porté sur les frais de transport scolaire et la transition de *Mozaïk* vers *Sagir*. Sébastien Pomerleau a été élu président par intérim puisque la présidente sera absente en août 2022.

## 8.5. RAPPORT DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

La présidente du Comité des ressources humaines mentionne les sujets discutés : structure administrative, calendrier des rencontres 2022-2023, profil de compétences des directions d'établissements. Elle mentionne que les travaux avancent bien au comité d'évaluation du directeur général.

La prochaine rencontre est prévue le 24 mai et il y sera discuté des plans d'effectifs du personnel professionnel, soutien et enseignants.

## 9. AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

### 9.1. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du Conseil d'administration sont invités à poser leurs questions.

### 9.2. SUIVI AUX QUESTIONS

La secrétaire générale mentionne que le tableau des suivis a été déposé sur la plateforme de gouvernance scolaire.

## 10.0 DOSSIERS À HUIS CLOS

Aucun dossier n'a été traité à huis clos.

# 11.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

C.A. 086-21-22

Il est proposé par Émilie Fournier, appuyée par Sonia Falardeau et résolu unanimement de lever la séance du Conseil d'administration du 26 avril 2022.

Il est 21 h 41.

Le président,

Stéphane Lapierre

La secrétaire générale,

Mélanie Charest